



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Décision n° 088 /MFB/DGTCP du
portant désignation des membres de la Cellule de Soutien 01 AOUT 2025
et d'Accompagnement des agents atteints de cancer au Trésor Public

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances ;
- Vu la loi organique n° 2014-337 du 05 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances Publiques ;
- Vu la loi n° 2023-892 du 23 novembre 2023 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget, tel que modifié par le décret n° 2025-89 du 12 février 2025 ;
- Vu le décret n° 2024-65 du 14 février 2024 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu la décision n° 0093/MFB/DGTCP/DSDI-CMPABB du 04 février 2025 portant création, attributions et fonctionnement d'une Cellule de Soutien et d'Accompagnement des agents atteints de cancer au Trésor Public ;

Considérant les nécessités de service,

D É C I D E

Article 1^{er} : Sont désignées, dans les fonctions ci-après indiquées, au sein de la Cellule de Soutien et d'Accompagnement des agents atteints de cancer au Trésor Public, les personnes dont les noms et qualités suivent :

❖ **Coordonnateur**

Monsieur ALLA PATRICE, Administrateur Général du Centre Médical Paul Antoine BOHOUN BOUABRE

❖ **Coordonnateurs Adjoints**

- Madame KHISSY BEYNILOUAH AMÉLIE épouse KADJANE, Médecin Généraliste ;
- Madame COULIBALY NAFISSA TIEPLE épouse DIAKITE, Médecin Généraliste.

❖ **Membres**

- Madame KOUAME ALLAGUIS AFFOUE, Inspecteur Principal d'Education Spécialisée ;
- Madame ANGAN ANNE NICESE MARIA épouse KOUKO, Inspecteur d'Education Spécialisée ;
- Madame AGBOGBE PHILOMENE, Psychologue Clinicienne Psychothérapeute.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le

Ampliations :

- | | |
|---------------------|---|
| - Tous les services | 1 |
| - Intéressés | 6 |
| - DDA | 1 |

